

Bordereau de versement

Comment effectuer votre versement auprès de l'ENSAB ?

1. Remplir et envoyer le bordereau de versement ci-dessous à l'ENSAB (également téléchargeable sur le site www.archi.fr)

- Par voie postale : ENSAB - Taxe d'apprentissage - 44 Boulevard de Chézy
CS 16427 - 35064 Rennes

- Par email : ta@rennes.archi.fr

2. Effectuer votre versement de taxe d'apprentissage



Par chèque libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSAB
(avec le bordereau de versement complété)



Par virement bancaire

IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0470 488
BIC : TRPUFRP1 en indiquant T.A.

3. L'ENSAB vous adressera par email votre reçu libératoire dans les meilleurs délais

Renseignements au **02 99 29 68 22 - 02 99 29 68 11 - ta@rennes.archi.fr**



MINISTÈRE
DE LA CULTURE

Liberté
Égalité
Fraternité

ENS AB



Bordereau de versement

BORDEREAU À RETOURNER À :

ENSAB - Taxe d'apprentissage
44 Boulevard de Chézy - CS 16427 - 35064 Rennes
ta@rennes.archi.fr

Votre entreprise

Raison sociale :

Adresse :

CP :

Ville :

N° de SIRET :

Contact dans l'entreprise

Madame, Monsieur

Nom et Prénom :

Téléphone :

Email :

Montant de votre versement de taxe d'apprentissage à l'ENSAB euros

Modalités de versement :

- Chèque : à l'ordre de l'ordre de l'agent comptable de l'ENSAB
- Virement : IBAN : FR76 1007 1350 0000 0010 0470 488
BIC : TRPUFRP1 en indiquant T.A.

Nous vous adresserons un reçu par email dans les meilleurs délais.

Nous vous remercions de votre précieux soutien à l'ENSAB !

